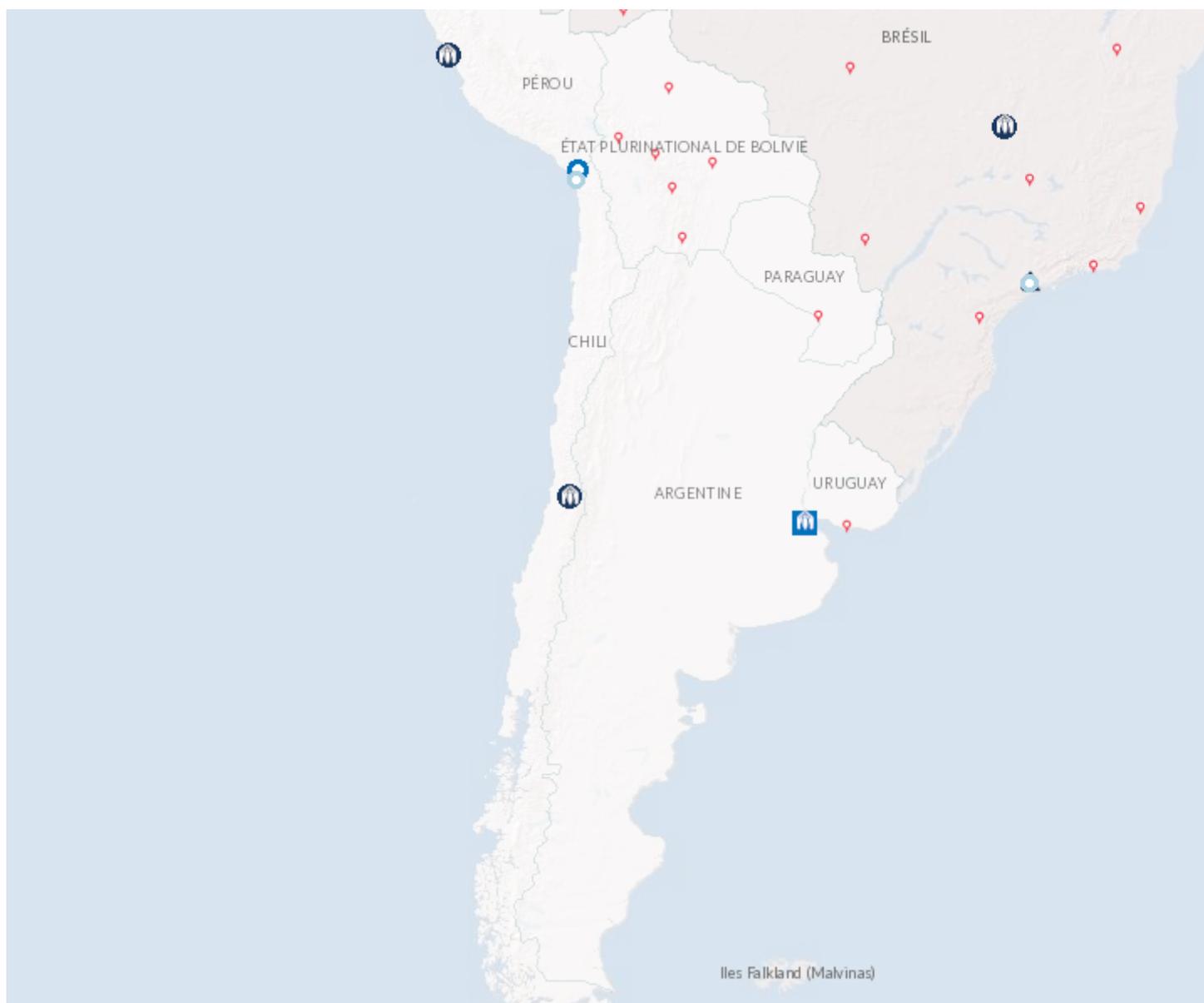


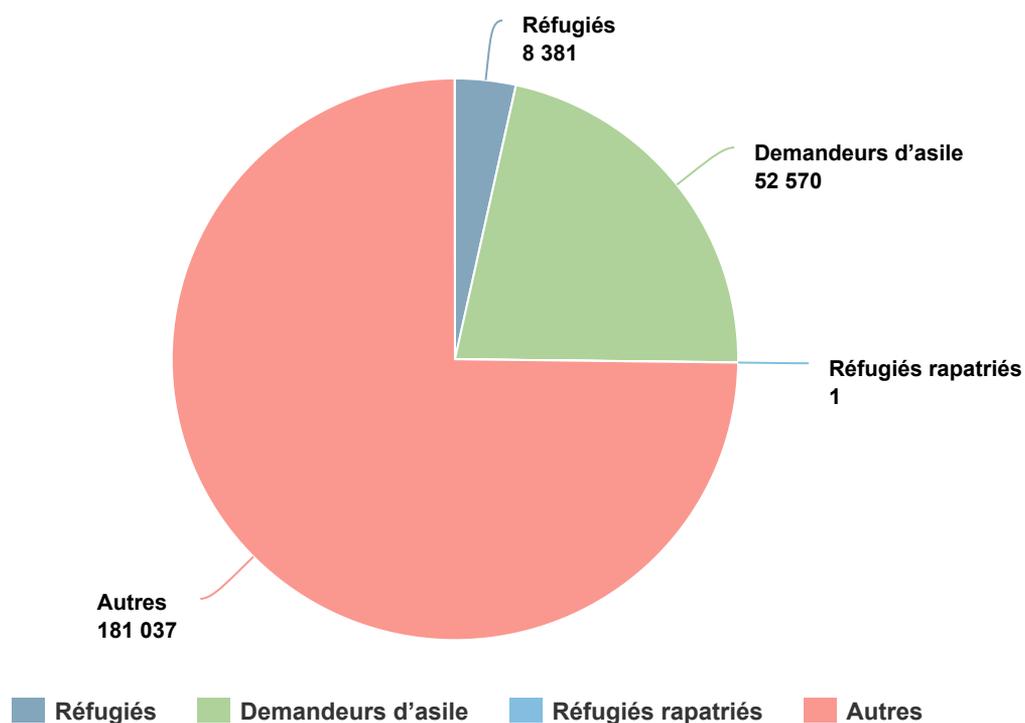
Opération: Argentine - Bureau régional



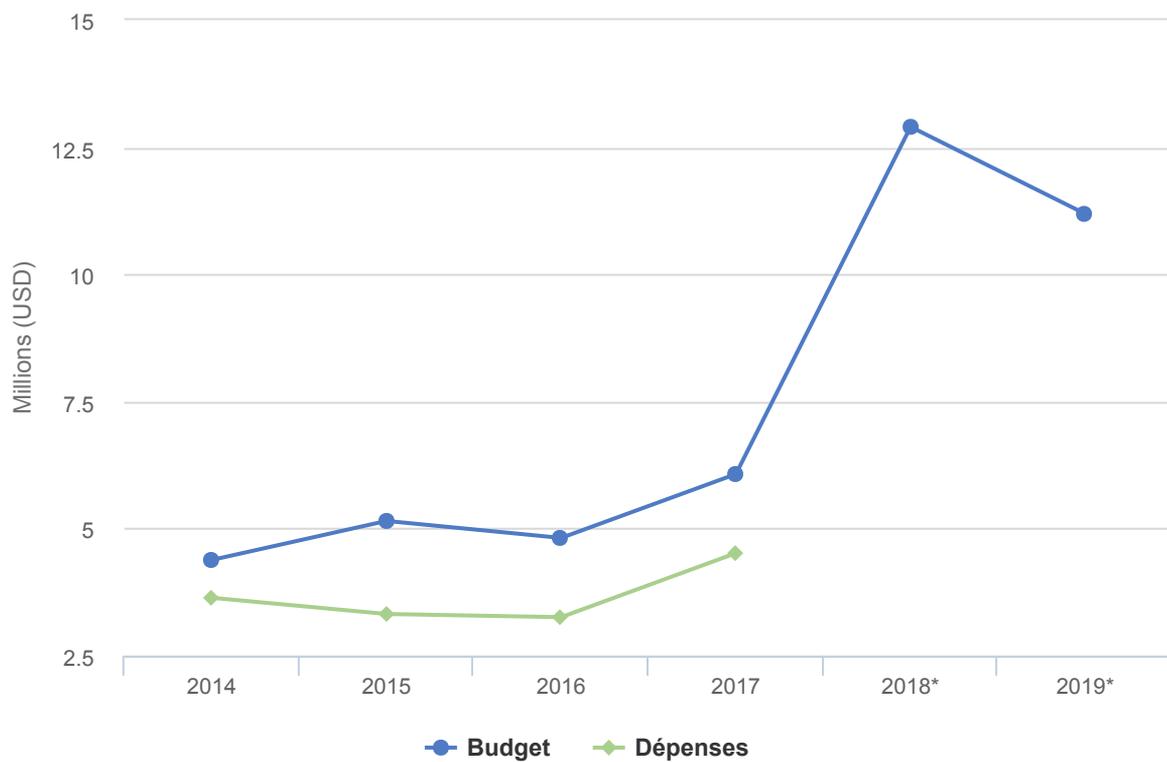
Personnes relevant de la compétence du HCR

+ 1,099% EN 2017

| | |
|-------------|---------|
| 2017 | 241,989 |
| 2016 | 20,175 |
| 2015 | 10,428 |



Budgets et Dépenses - Argentine - Bureau régional



Environnement opérationnel

En 2017, une augmentation record des nouvelles demandes d'asile avait exercé une pression considérable sur les procédures de détermination du statut de réfugié et les régimes d'asile de divers pays du Sud de l'Amérique latine. En 2018, la population relevant du HCR a continué de croître de manière exponentielle en Argentine, en Bolivie, au Chili, au Paraguay et en Uruguay, principalement du fait de l'arrivée en masse de Vénézuéliens.

Tout en conservant la possibilité de demander l'asile, les Vénézuéliens ont bénéficié, en Argentine, au Chili et en Uruguay, d'autres formes de séjour légal qui ont contribué à atténuer l'impact de l'afflux sur les régimes d'asile de ces pays. Quel que soit leur statut, la plupart des Vénézuéliens ont besoin de protection internationale. En outre, le profil des Vénézuéliens arrivant dans le cône Sud a changé récemment : les partenaires humanitaires ont observé une augmentation du nombre de familles avec enfants, dans une situation de plus grande vulnérabilité, qui entraient via des frontières terrestres, après avoir voyagé pendant des semaines dans d'autres pays.

Dans l'ensemble, le nombre de demandeurs d'asile croît également de manière exponentielle, ce qui fait augmenter l'arriéré existant des demandes en attente et met à rude épreuve les capacités des États. Les Gouvernements de la région envisagent d'adopter des mesures pour maîtriser les retards dans le traitement des dossiers et réduire le nombre croissant de demandes d'asile infondées. Dans le même temps, certains pays sont tentés d'appliquer des mesures plus restrictives de contrôle des frontières, engendrant des difficultés en termes d'accès au territoire et aux systèmes d'asile.

Malgré l'existence d'un environnement favorable à l'intégration dans la région, accordant le droit au travail ainsi que l'accès à l'éducation et aux services de santé, l'inclusion socio-économique durable a besoin d'être renforcée, du fait de l'accès limité aux programmes de protection sociale et aux dispositifs d'aide à l'emploi, à des logements abordables, aux services financiers et à des emplois décents.

Une réponse cohérente, coordonnée et régionale à la situation vénézuélienne nécessite un niveau de financement substantiel, car les besoins financiers ont augmenté de manière exponentielle ces dernières années, en particulier après l'afflux dramatique de Vénézuéliens, principalement au Chili et en Argentine. En outre, après l'adoption de la Déclaration de New York en 2016, plusieurs pays se sont engagés à renforcer les programmes durables pour la réinstallation et d'autres voies d'admission légales ; cela a été le cas de l'Argentine et du Chili, par exemple, qui sont devenus membres du Mécanisme d'appui conjoint aux pays de réinstallation émergents tandis que l'Uruguay a reçu le soutien de donateurs pour son programme de réinstallation de réfugiés originaires du Nord de l'Amérique centrale.

Principales priorités

En coordination avec les gouvernements, des agences des Nations Unies, et d'autres partenaires stratégiques essentiels, dont les communautés d'accueil, la société civile, les ONG et le secteur privé, le HCR entend promouvoir, mettre en place et consolider un cadre de solutions globales dans le cône Sud pour assurer des réponses de protection et d'assistance durables et efficaces en faveur des réfugiés, des demandeurs d'asile et des apatrides, dans un contexte de mouvements mixtes où l'accès au territoire doit être garanti. La mise en œuvre du programme Villes solidaires et la mobilisation de l'opinion publique pour les causes humanitaires sont également considérées comme des priorités clés dans cette sous-région.

Ces buts seront atteints grâce à la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie de protection et de recherche de solutions du HCR, qui s'articule autour des objectifs suivants :

- Renforcer la réponse à la situation vénézuélienne, en appuyant des mécanismes d'accueil efficaces pour satisfaire les besoins de protection et d'aide humanitaire d'un nombre croissant de personnes relevant de la compétence du HCR, et en s'employant dans le même temps à promouvoir les possibilités d'intégration. La présence et la surveillance aux frontières seront renforcées au Chili et en Argentine.
- Avec des partenaires clés, consolider les régimes d'asile pour qu'ils soient efficaces et de qualité, et promouvoir d'autres réponses pragmatiques, centrées sur la protection, pour les personnes relevant de la compétence du HCR.
- En coordination avec les partenaires stratégiques, promouvoir et contribuer à la mise en place de programmes de réinstallation durables et d'autres voies d'accès grâce à des modèles de parrainage communautaire, aux services sociaux publics et aux mécanismes multilatéraux, en particulier pour les réfugiés syriens et d'autres réfugiés, comme ceux originaires d'Amérique centrale.
- Consolider, en coordination avec les partenaires stratégiques, une réponse globale dirigée par le gouvernement pour promouvoir l'intégration, l'inclusion socio-économique et l'accès de toutes les personnes relevant de la compétence du HCR à des moyens de subsistance durables.
- Appuyer la mise en œuvre du programme « Villes solidaires » en coopération avec les administrations locales.
- Aider le cône Sud à être la première région à éliminer l'apatridie.
- Mobiliser un soutien pour les causes humanitaires régionales et mondiales, grâce à des initiatives de sensibilisation de l'opinion publique destinées à atténuer et à contrer les possibles manifestations de discrimination et de xénophobie.

Chiffres clés :

- 92% des programmes de réinstallation seront mis en place ou améliorés dans les pays de réinstallation nouveaux ou émergents
 - 87% des procédures de détermination du statut respecteront les normes procédurales minimales
 - 85% des interventions d'information du public seront centrées sur la protection des personnes relevant de la compétence du HCR
 - 60% des mécanismes de coordination nationaux et transfrontaliers seront appuyés
 - 3 200 personnes relevant de la compétence du HCR et ayant des besoins spécifiques recevront des espèces ou des bons d'achat pour assurer leur subsistance
 - 18 partenaires issus du secteur privé seront impliqués dans la planification stratégique et la mise en œuvre
-